



Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la FFEISSM Val de MARNE

Mardi 4 septembre 2024

Procès-verbal de l'Assemblée générale du CODEP94 de la FFEISSM

Mardi 4 septembre 2024

1. L'an deux mille vingt quatre, le 4 septembre à 19h30, les adhérents de la FFEISSM VAL DE MARNE, Comité Départemental du Val de Marne de la FFEISSM, association loi de 1901, se sont réunis dans les bureaux du 16 avenue Raspail à Gentilly 94250, sur convocation du Comité Directeur en date du 6 juin 2024. Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque adhérent en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jérôme MOISSON, Président du Comité Directeur.

Madame Géraldine LAMBRECHTS et Madame Françoise FIEMEYER, acceptant ces fonctions, sont appelés comme scrutateurs et membres du bureau de vote, Monsieur Laurent LE BRIS, qui accepte, est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire, l'ensemble constituant le bureau de l'Assemblée Générale.

Le tout conformément aux statuts.

Le Président MOISSON constate d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du Bureau de l'assemblée, que 18 Clubs adhérents sont présents ou représentés et possèdent 55 voix sur 99, soit 55%. Ce nombre composant donc plus du quart requis, l'Assemblée est régulièrement constituée et, conformément aux statuts Titre 2 Section 1, peut valablement délibérer.

Le Président MOISSON rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ Rapport moral du Président.
- ✓ Rapport du Secrétaire.
- ✓ Rapport du Trésorier.
- ✓ Rapport des Vérificateurs Comptables.
- ✓ Approbation des comptes de l'exercice 2024.
- ✓ Affectation du Résultat.
- ✓ Quitus au Trésorier.
- ✓ Budget 2024-2025
- ✓ Rapport d'activités de chaque commission.
- ✓ Tenue des élections du Comité Directeur et des Présidents de Commissions.

2. Rapport du Président Jérôme MOISSON

En préambule, le Président MOISSON accueille et remercie les membres de l'Assemblée pour leur présence et présente Mr Patrick LAMERAT membre du comité directeur FFEISSM de la Région Ile de France du comité directeur national, qui nous fait l'honneur de participer à notre Assemblée.

Le Président remercie aussi chaleureusement tous les membres du Comité Directeur et responsables de Commissions pour le travail effectué tout au long de l'année 2023-2024.



Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la FFESSM Val de MARNE

Mardi 4 septembre 2024

Le président rappelle les difficultés rencontrées suite à la disparition d'Alexandre LANCON avec de nombreux documents du CODEP qu'il était le seul à détenir. Un gros travail de reconstruction notamment des comptes a été mené ces 2 dernières années et permet à l'équipe sortante de laisser une situation claire et saine à la nouvelle équipe.

D'un point de vue communication un nouveau site très simple via « Asso Connect » a été créé cette année, l'ancien étant obsolète et impossible à maintenir.

Le président exprime son regret qu'il n'y ait plus de représentants des commissions Hockey ni PSP.

Le président après de nombreuses années en tant que trésorier puis président depuis 2022 souhaite passer la main et ne se représente pas.

✓ Le rapport du Président est approuvé à l'unanimité

L'intégralité du rapport moral du Président, est annexée à ce rapport et sera publiée sur le site Internet de la FFESSM Val de Marne (<https://codep94-ffessm.assoconnect.com/>)

3. Rapport du Secrétaire

Le secrétaire Laurent LE BRIS donne un aperçu de la situation des clubs et des licenciés FFESSM dans le Val de Marne. Il fait part à l'assemblée que, en prenant en compte les éléments différenciants, le Codep 94 se compare favorablement aux autres Codep d'Ile de France.

A noter par ailleurs les chiffres du site Fédéral les derniers chiffres 2024 pour cette AG.

On observe une recrudescence solide des licences dans le Val de Marne après les années « Covid », ce qui est en ligne avec les constations faites à ce jour en Ile de France.

Les derniers chiffres FFESSM CODEP94 pour 2024.

37 Clubs en activité et adhérent au Codep 1 S.C.A en activité (FFESSM Idf)

• 2730 Licenciés	2013/2014
• 2888	2014/2015
• 2823	2015/2016
• 2710	2016/2017
• 2719	2017/2018
• 2655	2018/2019
• 2229	2021/2022
• 2388	2022/2023
• 2445	2023/2024

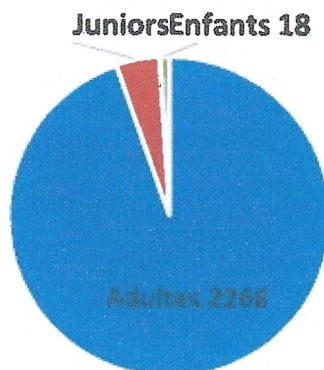
Le secrétaire indique aussi que sur la période, le nombre et la proportion des licenciés « féminine » et « jeunes » est stable et comparable aux autres Codeps.



Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la FFEISSM Val de MARNE

Mardi 4 septembre 2024

CODEP 94 Repartition 2023



Comme pour l'année passée, le secrétaire indique que les activités administratives du CODEP sont principalement concentrées sur la « maintenance » des différentes listes de communication et des dossiers, sur l'organisation des réunions et la communication vers les Clubs.

Le secrétaire rappelle aux Clubs de faire parvenir tous changements de responsables ou de contact à la Fédération au travers du formulaire FFEISSM adéquat. (Idem pour les PV d'AG).

Le secrétaire rappelle à l'assemblée que cette AG Elective est organisée en conformité avec les statuts du Codep94.

A savoir :

- Statuts Article 4.2 AG Ordinaire. § 4.2 (c) ➔ AG élective.
- Quorum simple (25%) des voix présentes ou représentées
- Scrutin de liste pour le Codir
- Listes comptant 13 membres sous la conduite d'un leader.
- 5 mandats maximum délégués par votants.

Il est rappelé qu'une candidature au Codir n'est pas exclusive à celle d'une commission.

Le secrétaire termine son exposé en remerciant tous les Présidents de Clubs et membres du Codir pour l'écoute témoignée et le support qu'ils lui ont apportés pendant cette dernière mandature.

Le secrétaire souhaite une pleine réussite à l'équipe arrivante.

✓ **Le rapport du Secrétaire est approuvé à l'unanimité.**

L'intégralité du rapport du secrétaire est annexée à ce rapport et sera publiée sur le site Internet de la FFEISSM Val de Marne (<https://codep94-ffessm.assoconnect.com/>)

4. Rapport du Trésorier (Geraldine Lambrechts) présenté par Jérôme MOISSON

Le Président MOISSON remercie tout d'abord Géraldine pour l'excellent travail qu'elle a fourni tout au long de cette saison, et la remercie de lui laisser le soin de présenter la présentation.

FF CM



Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la FFESSM Val de MARNE

Mardi 4 septembre 2024

Le Président rappelle aussi, que pour la bonne forme, le CODIR a approuvé ces comptes lors de la réunion du 2 septembre 2024, comptes qui avaient été préalablement vérifiés par Alain Bellanger.

Le président donne alors les éclairages nécessaires sur les éléments composants le bilan et le compte de résultat du CODEP. Le Président fait remarquer que les résultats comportent cette année de grands écarts par rapport aux budgets et un résultat exceptionnel confortant de fait très une bonne santé financière et une gestion rigoureuse du comité.

Les comptes 2023 – 2024 se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	: 125 483.61€
Total des produits	: 73 968.00 €
Total des charges	: 59 328.00 €
Résultat net comptable (Excédent) :	14 640.50 €

Cet excédent exceptionnel s'explique par:

- Remise en place de la cotisation des clubs au CODEP (52 euros) qui avait été suspendue suite au COVID
- Augmentation du nombre de licenciés du département et du nombre de cartes délivrées
- Bilan à l'équilibre de la technique initialement prévu déficitaire, du fait du nombre important de formations en salle (bénéficiaires) et du faible taux de formation mer des GP-N4
- Jeu d'écritures comptables concernant le scooter acheté par la commission Apnée.
- A noter que suite aux négociations avec la banque, il n'y a plus de frais bancaires et un bénéfice de 520 euros d'intérêts.
- De la non réalisation de d'actions subventionnée en attente de restitution (reprovisionné)
- Faible taux d'investissement matériel
- Subvention de l'ANS de 2 486 euros
- Session de matériel immobilisé (flotteurs NEV)

A noter la baisse de subvention du CD, aucune subvention sur action n'ayant été reçu.

Immobilisations :

Une actualisation de l'inventaire du matériel du Codep a été menée afin de garantir la réelle situation des immobilisations.

Le Trésorier déplore néanmoins un trop faible investissement en matériel des commissions d'où un bilan contenant des immobilisations vieillissantes quasiment intégralement amorties. Aussi, il renouvelle sa recommandation aux commissions d'investir dans du matériel et des projets ambitieux au service des clubs du département.

Il rappelle à tous également l'intérêt de la procédure de déduction des impôts par le don et l'abandon de frais des cadres lors des missions du CODEP, de la même façon qu'en club.

5. Rapport du Vérificateur aux comptes Alain BELLANGER:

La vérification a été réalisée le 2 septembre 2024 par Alain BELANGER Président du Club Vincennes Plongée Passion, et sous le contrôle de Jérôme MOISSON (Président du CODEP 94) et Laurent LE BRIS (Secrétaire du CODEP 94).



Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la FFESSM Val de MARNE

Mardi 4 septembre 2024

Alain BELANGER a remis son rapport ci annexé. Il indique avoir effectué son contrôle avec pour méthodologie : une vérification par sondage sur les décaissements effectués, avec priorité donnée aux remboursements de frais et aux montants élevés, ainsi qu'un contrôle du rapprochement bancaire. Par ailleurs, la régularité du bilan a aussi été vérifiée.

Dans son rapport, Alain BELLANGER indique « Au plan général et au vu des pièces présentées, aucune incohérence significative n'a été décelée pouvant mettre en doute la véracité du résultat comptable de la période du 01/09/2023 au 31/08/2024 ».

La copie du certificat ainsi que le rapport du trésorier seront annexés à ce rapport et seront publiés sur le site Internet de la FFESSM Val de Marne. (<https://codep94-ffessm.assoconnect.com/>)

6. Approbation des comptes

Proposition de vote est faite à l'Assemblée pour l'approbation des compte sur la saison 2023 – 2024.

✓ **L'Assemblée Générale approuve les comptes à l'unanimité .**

7. Quitus au trésorier

Proposition de vote du quitus au Trésorier sur la saison 2023 – 2024.

✓ **L'Assemblée Générale donne le QUITUS au Trésorier à l'unanimité .**

8. Affectation de l'excédant pour l'exercice 2024 :

Proposition d'affectation de l'excédent de 14 640.50€ en réserve générale (Matériel d'entraînement, du matériel informatique, des projets).

✓ **L'affectation de l'excédent en « Réserves Générales » est approuvée à l'unanimité.**

9. Vote du budget 2024-2025

Le budget prévisionnel détaillé 2024-2025 (période du 01/09/2024 -> 31/08/2025) est présenté et commenté par le Président.

Le Président MOISSON indique que, compte tenu du changement d'équipe au CODIR, le budget prévisionnel présenté est identique à celui de l'année 2023-2024.

Le budget 2024-2025 du Codep s'établi comme suit :

Charges : 75 350 € Produits : 75 350 € (budget obligatoirement équilibré)

Aucune question n'étant posée, le budget 2024 - 2025 est proposé au vote.

✓ **Le budget 2024-2025 est approuvé à l'unanimité.**



Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la FFESSM Val de MARNE

Mardi 4 septembre 2024

10. Rapport d'activité des commissions du CODEP94

Les rapports des commissions sont joints dans l'annexe et disponible sur le site (<https://codep94-ffessm.assoconnect.com/>). Ils sont présentés successivement par :

- Jean-François BARBE pour l'Apnée, *Annexe : p 1 à 5*
- Caroline CAPLAN pour l'Environnement et la Biologie Subaquatique, *Annexe : p 6 à 9*
- Christine DUMAS pour la Nage avec Palmes, *Annexe : p 10 à 13*
- André DONZON pour la Pêche sous marine, *Annexe : p 14 à 16*
- Denis LECHEVANTON pour la Technique, *Annexe : p 17*
- Dominique VIOLA pour l'Audiovisuel, *Annexe : p 17 à 22*

11. Election du nouveau CODIR et des Responsables de commissions

Le Président MOISSON prend la parole pour rappeler les modalités de vote et déclare l'ouverture de la partie électorale de l'assemblée.

Election du Comité Directeur (vote à bulletin secret)

- Rappels Statuts Article 4.2 AG Ordinaire. § 4.2 (c) AG électorale
- Quorum simple (25%) des voix présentes ou représentées
- Scrutin de liste , 5 mandats maxi par délégués.

CONSTITUTION du bureau de surveillance

- Mesdames Géraldine LAMBRECHTS et Françoise FIEMEYER

1 liste présentée (Liste Charles HUOT 13 + 1 membres).

Les opérations de vote se sont déroulées conformément aux statuts.

Les résultats sont proclamés par Mr Laurent LE BRIS.

La liste Charles HUOT est élue à l'unanimité des 55 voix.

Membres Titulaires :

HUOT Charles
CHANTELOT André
COLOMBO Laurence
BARBE Jean-François
BELLANGER Alain
VIOLAT Dominique

LAMBRECHTS Géraldine
FIEMEYER Françoise
MEYER Esther
MARIE Jonathan
LE CHEVANTON Denis
CLEMENT Marie Christine

Membres Remplaçants:

HARLIN Michel

TORRES Catherine

Election des responsables de commissions (vote à bulletin secret).



Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la FFESSM Val de MARNE

Mardi 4 septembre 2024

Sont élus :

Apnée : BARBE Jean-François
Archéo : Pas de candidature. La commission est placée sous tutelle du CODEP
Biologie : COLOMBO Laurence
Handisub : MEYER Esther
Hockey : Pas de candidature. La commission est placée sous tutelle du CODEP
Nage Palme :CHANTELOT André
Pêche : Pas de candidature. La commission est placée sous tutelle du CODEP
PSP : Pas de candidature. La commission est placée sous tutelle du CODEP
Technique : LE CHEVANTON Denis
Vidéo / Photo : VIOLA Dominique

12. Composition du nouveau Bureau et distribution des rôles principaux.

A l'issue de l'annonce des résultats, le Président Charles HUOT présente la composition du nouveau bureau ainsi que les responsables des rôles principaux.

HUOT Charles	Président
LAMBRECHTS Géraldine	Trésorière - vice-Présidente
FIEMEYER Françoise	Secrétaire -Trésorière adjointe.
BELLANGER Alain	Correspondant des présidents de clubs.
CLEMENT Marie Christine	Responsable communication.
MARIE Jonathan	Responsable Anteor, Santé, RIFAP, RIFAA

Clôture de la réunion.

Jérôme MOISSON remercie une nouvelle fois tous les participants à cette réunion pour leur présence, la qualité des débats et leur implication dans le mouvement sportif. Il souhaite aussi le meilleur devenir à Charles HUOT et son équipe qui prennent leurs fonctions dès à présent.

Aucune question n'étant plus soumise à l'assemblée générale, les travaux s'achèvent à 22h30.

Le Président

Charles HUOT

Le Secrétaire

Françoise FIERMEYER